les années d'expériences antérieures, notamment celles du secteur privé. Il sécurisera en outre l'entrée dans le métier pour les professionnels en reconversion grâce à un dispositif de formation continue permettant d'atteindre le niveau de master en éducation exigé dans le métier.

■ Fidélisation des contractuels les plus impliqués par une politique de salaire et de formation continue valorisante.

# 4 Sécuriser l'entrée dans le métier des nouveaux enseignants

- Réflexion sur l'organisation des temps d'enseignement des stagiaires de master 2, qui apparaît lourde pour mener à bien une formation universitaire de qualité et une entrée dans le métier sécurisée.
- Continuité d'un accompagnement très structuré pendant deux ans pour les néo-titulaires.
- Objectifs quantitatifs de tuteurs/formateurs détenant un master d'ingénierie pédagogique, atteints grâce à des congés formation.
- Développer des incitations financières et matérielles pour les néo-titulaires notamment pour les affectations dans les territoires les moins attractifs (primes d'installation renforcées, intégration dans la politique de construction des établissements de logements temporaires, politique de logement social en direction des enseignants pendant une période de temps limitée, etc.).

# 6 Assurer une formation continue obligatoire et de qualité

- Une formation qui s'ouvre à des acteurs hors éducation nationale, notamment ceux de la recherche, particulièrement pour la formation des formateurs.
- Une formation qui s'intègre dans le projet d'établissement et s'inscrit dans une réflexion et une opérationnalisation collective.
- Une formation exigeante intellectuellement, définie à partir des besoins des praticiens et centrée sur les apprentissages des élèves.
- Proposer des dispositifs de mobilité géographique plus flexibles, en intégrant par exemple une logique de quatre à six grandes zones géographiques d'affectation pour les concours de l'enseignement secondaire

# 8 Reconnaitre la diversification des missions des enseignants et soutenir leurs secondes carrières

- Amplifier le développement, dans tous les établissements, de la reconnaissance de missions collectives exercées par les enseignants, adossées aux Indemnités de missions particulières (IMP) créées en 2015.
- Développer la transmission d'expérience entre les générations: décharge pour les personnels à partir de 58 ans afin de leur permettre de participer à des tâches collectives dans leur établissement.

# L'opération du Cnesco

## **UN RAPPORT SCIENTIFIQUE**

Le Cnesco a publié, en novembre 2016, le rapport « Attractivité du métier d'enseignant : état des lieux et perspectives ». Son objectif principal a consisté à analyser les conditions et les évolutions de l'attractivité du métier d'enseignant selon 4 axes : le métier d'enseignant est-il toujours attractif pour les étudiants ? Y a-t-il vraiment, en France, une pénurie de recrutement ? Quelles sont les conditions d'exercice du métier? Que font les autres pays de l'OCDE pour valoriser le métier d'enseignant?

#### **UNE LARGE DIFFUSION**

5 100 pages vues sur le dossier de

**53** citations de la thématique ressources en ligne dans la presse

## **LES RESSOURCES**

## Évaluation scientifique:

■ 1 rapport scientifique d'évaluation (nov. 2016) : Attractivité du métier d'enseignant : état des lieux et perspectives, P. Périer.

#### Préconisations et diffusion :

- ■1 série de préconisations du Cnesco pour améliorer l'attractivité du métier d'enseignant (nov. 2016);
- ■1 dossier de ressources contenant le rapport et les préconisations (nov. 2016).

Pour en savoir plus: www.cnesco.fr/fr/dossier-enseignement-professionnel/



#### **EN RÉSUMÉ**

Il est souvent donné une **image réductrice des enquêtes internationales** des acquis des élèves, sous la forme de palmarès présentés dans les médias, alors que **celles-ci regorgent d'informations riches sur les élèves et leurs contextes d'apprentissage. Ces palmarès sont à manier avec prudence compte tenu des marges d'erreur.** Par exemple, dans PISA, les pays selon qu'ils appartiennent ou non à l'OCDE, peuvent avoir une comparabilité très limitée, car seuls les enfants de 15 ans scolarisés sont évalués dans PISA. Or selon les pays, la population scolarisée à cet âge diffère largement.

Il est donc nécessaire, au-delà des palmarès et au-delà de la photo instantanée du score national de chaque pays, de **chercher à comprendre les différentes dimensions des enquêtes**. Alors que PISA revient tous les trois ans dans les débats sur l'école, l'enquête internationale TIMSS est moins connue du grand public, la France n'y ayant pas participé depuis 20 ans. Le Cnesco s'est attaché à décrire la construction de ces deux enquêtes et à analyser les contenus des tests proposés aux élèves (auxquels il a eu accès alors que ces données ne sont pas encore rendues publiques).

### **CHIFFRES CLÉS**

- La France n'avait pas participé à l'enquête TIMSS depuis plus de 20 ans (1995).
- Les enquêtes PISA concernent l'ensemble des élèves dont l'âge est compris entre 15 ans trois mois et 16 ans deu mois. Au-delà des pays de l'OCDE, n'importe quel autre pays peut y participer (72 pays en 2015).
- Les enquêtes TIMSS concernent les élèves qui sont dans leur quatrième ou huitième année de scolarité et TIMSS Advanced, les élèves en fin d'études secondaires en classe scientifique. En 2015, 57 pays ont participé à TIMSS, mais uniquement 9 pour le niveau de la classe terminale.

## SYNTHÈSE DE L'ANALYSE

# 1 L'origine des évaluations internationales

Les enquêtes internationales sur les acquis des élèves sont bien antérieures à l'arrivée de PISA dans les années 2000. C'est dans le contexte de la guerre froide et de la course pour la conquête de l'espace que se livrent, dans les années 1960, les États-Unis et l'URSS que l'ancêtre de PISA voit le jour. La qualité des apprentissages devient une donnée importante que les chercheurs tentent de mesurer. C'est dans ce contexte que naît l'IEA (International Association for the Evaluation of Educational Achievement). Au côté des tests pratiqués auprès des élèves, des données sont recueillies sur les conditions d'apprentissage et les caractéristiques des élèves. Une attention toute particulière est également portée aux programmes scolaires.

# 2 Deux enquêtes aux objectifs différenciés

Les enquêtes PISA concernent l'ensemble des élèves dont l'âge est compris entre 15 ans trois mois et 16 ans 2 mois, quels que soient leur niveau scolaire et les filières dans lesquelles ils sont scolarisés. Au-delà des pays de l'OCDE, n'importe quel autre pays peut y participer (72 pays ou systèmes économiques ont participé à PISA 2015 dont 34 pays de l'OCDE). L'OCDE considère que le développement des économies des pays dépend largement de la qualité de leurs systèmes éducatifs et que le citoyen doit savoir mobiliser ses connaissances scolaires pour résoudre les problèmes qu'ils sont susceptibles de rencontrer dans « la vie réelle ». PISA n'évalue donc pas strictement des matières scolaires mais une littératie scientifique, mathématique et en compréhension de l'écrit.